



République et Canton de Neuchâtel

## COMMUNE DE LA TÈNE

### CONSEIL GÉNÉRAL

#### Procès-verbal N°14

Séance extraordinaire du jeudi 25 septembre 2014 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

---

#### Ordre du jour :

##### Partie officielle

Information concernant le plan spécial « Derrière-le-Château », en présence du promoteur et d'un conseiller juridique.

Le promoteur informera des aspects urbanistiques et économiques, le conseiller juridique renseignera sur la révision de l'OPAM et la notion d'expropriation.

Une partie « questions - réponses » suivra.

##### Partie officielle

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2014
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la situation du bien-fonds 1277 « Derrière-le-Château » au regard de l'OPAM, de la présence du gazoduc et de la notion d'expropriation, avec proposition d'adoption du plan spécial « Derrière-le-Château »
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de deux postes de travail
6. Réponse du Conseil communal à la motion cosignée par les présidents et chefs de groupe PLRT (Nicolas Krügel et Ted Smith) et PSLT (Alain Maurissen et Gérard Gremaud), intitulée « Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme SanaForum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014, acceptée par le Conseil général le 12 décembre 2013
7. Motions et propositions
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
11. b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

\* \* \* \* \*

## Partie officielle

**Daniel Rotsch** salue les personnes présentes et souhaite que tout le monde puisse avoir les informations nécessaires concernant le plan spécial « Derrière-le-Château ».

Il a le grand plaisir d'accueillir les intervenants qui ont directement travaillé sur ce dossier, soit Stéphanie Skartsounis, aménagiste, qui informera et répondra aux questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Il salue également Piermarco Zen-Ruffinen, juriste, ainsi qu'Alexandre Zen-Ruffinen, deux personnes qui ont travaillé l'aspect juridique et qui sont arrivées aux conclusions que vous avez dans le rapport, notamment sur l'avis de droit. Pour sa part, il abordera les aspects qui sont liés à la sécurité et à l'étude de marché qui a été faite sur ce dossier.

Dans cette partie officielle, les intervenants préciseront un certain nombre de choses puis il y aura une partie « questions – réponses ». Merci de poser toutes les questions qui sont encore nébuleuses, sur lesquelles des précisions sont encore nécessaires. Nous avons ici des spécialistes qui sont à même de répondre à toutes vos questions.

Ensuite, l'ordre du jour prévoit une pause d'une certaine durée qui permettrait ou permettra aux groupes de se concerter, pour autant qu'ils le souhaitent. Si tel ne devait pas être le cas, la présidente Sylvie Fassbind-Ducommun ouvrira la partie officielle.

Pour l'instant, il passe à la partie officielle en rappelant les enjeux pour la commune (financiers, urbanistiques et sécuritaires). En décembre de l'année dernière, vous avez demandé au Conseil communal de travailler sur un certain nombre d'aspects, ce qui a été fait.

**Alexandre Zen-Ruffinen** informe qu'un avis de droit a été rédigé. Il s'agit d'un domaine technique et également assez exploratoire. Assez vite dans l'analyse, on est arrivé à la conclusion que les chances d'aboutir dans une procédure semblaient réellement faibles pour ne pas dire moins que cela. L'exploitant de la conduite a été approché pour discuter les possibilités de diminuer la distance sécuritaire en faisant des propositions de renforcement du tracé, etc. Ces hypothèses ont été soumises au bureau Suisse plan qui a fourni un rapport. Au terme de ces analyses, notre recommandation est clairement de ne pas engager des frais contre l'exploitant, procédure qui n'aurait de loin pas de chance de succès. Une telle procédure serait longue et engagerait des frais d'honoraires conséquents.

**Stéphanie Skartsounis** rappelle que vous avez déjà reçu en décembre 2013 toute la documentation relative à ce dossier. Elle parle ensuite des principes de base qui régissent le plan spécial et l'aménagement du territoire puis de la législation en général.

Un nouveau genre d'urbanisation a eu lieu dans les années 70, car les gens ont quitté les villes, avec la démocratisation de la voiture, pour s'installer dans des zones plus résidentielles, ce qui a eu des impacts aux niveaux financiers, équipements, routes, infrastructures, énergie, etc. pour les communes qui devaient offrir un cadre de vie agréable à leurs nouveaux résidents. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le Canton et les communes doivent maintenant trouver de nouvelles solutions.

Elle présente ensuite sur slides les différences entre le plan de quartier déposé en 2011 et le plan spécial 2013.

**Daniel Rotsch** prolonge avec les aspects liés à la sécurité. Deux mesures ont été identifiées : l'augmentation de l'épaisseur de la conduite et le doublement du contrôle du tracé. Comme cela est évoqué dans le rapport, l'effet de ces mesures est relativement restreint.

Un autre aspect a été abordé par le Conseil communal, celui du marché immobilier en cas de réalisation du plan de quartier (vente d'unité entre 1 et 1.2 million) et du plan spécial (vente d'unité entre 750'000 et 900'000 francs).

Le Conseil communal a été prié de se mettre au travail, ce qu'il a fait, et il espère avoir répondu aux inquiétudes soulevées (expropriation, indemnisation y relative, sécurité). Il rappelle que l'enjeu financier est important.

Ceci étant dit, il passe à la partie « questions – réponses ».

### Principales questions et réponses

**Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) : Pour les habitations déjà construites sur une zone dangereuse, est-ce que l'OPAM dit quelque chose de nouveau, quelle est la situation juridique et est-ce que la collectivité doit apporter quelque chose à ces gens-là qui résident déjà dans une zone dangereuse, voire mortelle ?

**Piermarco Zen-Ruffinen** répond que la situation décrite est différente de la situation traitée. Le sujet n'a pas été abordé. Il prend l'exemple de la construction de chalets dans une zone d'avalanches alors que pendant des années il n'y en avait pas, pour des raisons climatiques. D'abord, on regarde et on essaie d'apprécier la gravité possible de la zone. Si c'est très dangereux, on va dire aux gens qu'ils ne peuvent plus rester là car ce sont des mesures de police. Dans le cas qui nous préoccupe, on est dans une zone de risque intermédiaire et là le droit n'est pas très précis. Si des études scientifiques devaient prouver que le risque est relativement grand, la commune devrait prendre des mesures.

**Pierre-André Calame** : Qu'en est-il de la parcelle n°1267 qui n'est pas encore construite mais sur laquelle il y a des gabarits depuis un certain temps ?

**Piermarco Zen-Ruffinen** répond que cette question n'a pas non plus été examinée. Si la législation change, quel droit doit-on appliquer ? Le droit d'avant ou le droit d'après ? Il faut voir si la loi répond à cette question. Si ce n'est pas le cas, tant que l'autorisation de construire n'a pas été délivrée, le nouveau droit doit être appliqué mais si elle a été délivrée, c'est en principe l'ancien droit qui est applicable. La différence, c'est que l'on a introduit une mesure sécuritaire ; avant, les conduites de gaz ne dépendaient pas de l'OPAM, ce qui est désormais le cas. Dans le cas qui nous occupe, il faut donc trouver une alternative si on ne veut pas perdre d'argent et changer du plan de quartier au plan spécial et densifier un peu plus (construire plus sur moins de terrain) et comme cela on respecte les 60 mètres. Cela est l'option qui vous est présentée et qui nous paraît judicieuse mais le choix reste politique.

**Daniel Rotsch** apporte un élément supplémentaire. Sa compréhension de la lecture de l'étude des analyses de Suisse plan va dans la direction de la densité, c'est-à-dire que la distance correspondant aux mesures de sécurité tient compte d'autres éléments dans la calculation. Par exemple, dans la zone dite dangereuse, combien y a-t-il d'habitants ? Plus il y a d'habitants, plus il faut faire attention, mais on n'a pas la réponse. C'est un dossier qui a suivi la même voie que tous les dossiers de construction et les services de l'Etat n'ont pas formulé de remarques particulières, du moins d'interdiction sur cette parcelle mais il y a la notion de densité d'habitants.

**Piermarco Zen-Ruffinen** ajoute qu'il faut distinguer le risque individuel du risque collectif.

**Michel Planas** (ELT) : Dans le plan spécial, il est question d'une distance de 60 mètres ; il y a une différence de 5 mètres par rapport à avant. Qui en prend la responsabilité ?

**Stéphanie Skartsounis** répond que les 65 mètres figuraient dans le premier projet. On a ensuite refait un nouveau projet et redemandé une analyse de risque. La distance de 60 mètres permet d'être dans une zone acceptable ; c'est conforme.

**Alexandre Zen-Ruffinen** précise que dès que le projet est modifié, cela change aussi les données de calcul. A un moment donné, Suisse plan a géré les données et recommandations sur la base de certains paramètres.

**Daniel Rotsch** signale que l'on obtient ainsi un certain équilibre entre la densité, la distance de sécurité et le prix de vente. C'est l'optimal qu'on peut obtenir en tenant comptes des contraintes qui ont été soulignées par Stéphanie Skartsounis. On n'est pas loin de la perfection avec ce dossier.

**Ted Smith** (GCD-PLRT) : L'analyse refaite par Suisse plan se base-t-elle sur le plan spécial ou le plan de quartier ?

**Stéphanie Skartsounis** répond que l'étude de risque portait sur le plan de quartier. Ensuite, on a refait un projet et vérifié si les risques étaient acceptables et l'analyse a été faite sur le plan spécial.

**Daniel Rotsch** signale que sur le fond, cela ne change pas grand-chose, dans la mesure où on a une distance à respecter dans laquelle on ne peut pas construire. On cherche maintenant à réaliser un terrain avec un partenaire qui est d'accord de payer ce qui n'est pas constructible.

**Daniel Rotsch** clôt la discussion à 19 h 45 et remercie infiniment les personnes qui ont présenté le dossier pour s'être déplacées ici ce soir et pour avoir répondu aux questions.

Les groupes souhaitant se concerter, la partie officielle reprendra à 20 h 00.

\* \* \* \* \*

#### Partie officielle

**La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun** (PSLT) reprend la séance à 20 h 02.

« Je salue le Conseil communal, le Conseil général, la presse, les représentants des sapeurs-pompiers et le public. ».

### **1. Appel**

**Le secrétaire Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

35 présents ; 5 excusés : Richard Bischof (GCD-PLRT), Quentin Estève (PSLT), José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT), Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) et Laurent Suter (GCD-PDC) ; est annoncé en retard : Maurice Binggeli (PSLT). **La majorité est fixée à 18.**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

### **2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2014**

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

### **3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la situation du bien-fonds 1277 « Derrière-le-Château » au regard de l'OPAM, de la présence du gazoduc et de la notion d'expropriation, avec proposition d'adoption du plan spécial « Derrière-le-Château »**

**La présidente** donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 septembre, la commission financière, qui siégeait au complet, a pris connaissance du rapport et a volontairement confiné les discussions à l'aspect financier du dossier (les autres thèmes : sécuritaire et urbanistique seront repris par les groupes) et dont voici la synthèse.

Le Conseil communal s'est vu rassurant sur les craintes des frais d'infrastructures et ceux-ci seront autofinancés par le projet. Les risques liés aux prix d'ouvrage et à la vente des différentes unités ont également été abordés et après des discussions nourries, il s'est avéré qu'il s'agissait dans ce cas d'un risque de promoteur. Pour terminer, la commission, tout en se réjouissant du développement futur de sa population, s'est également penchée sur la question de capacité contributive des nouveaux habitants et son impact sur les comptes de fonctionnement suite aux calculs et estimations des uns et des autres, et est arrivée à la conclusion qu'un tel impact (pour la population) n'est pas chiffrage en l'état.

Mais finalement votre commission a accepté le rapport à l'unanimité. ».

**La présidente** remercie Jan Homberger et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation de ce lundi, nous avons décidé à la majorité des membres présents de suivre l'avis du Conseil communal.

Les variantes maintien du plan de quartier 2011, adoption du plan de quartier 2011 amputé d'une bande de 65 mètres ou encore abandon de vendre au porteur du projet ont été rejetées par notre groupe.

Par contre, nous soutiendrons comme déjà dit le plan spécial 2013.

Je vous remercie pour votre attention. ».

**La présidente** remercie Michel Planas et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'approfondissement de ce dossier a été exceptionnel. L'épaisseur de la liasse dont nous avons eue à digérer en témoigne. Les questions qui nous ont été posées ont, elles aussi, été assez exceptionnelles.

Tantôt déversant le trop-plein biennois dans le lac de Neuchâtel, tantôt reprenant son sens naturel vers la mer du Nord, le canal de la Thielle et son débit tranquille nous avait un peu assoupis. Habités à son image lisse, nous avons oublié qu'il accueillait une conduite au potentiel mortel. Les oracles consultés nous certifient qu'il n'y a pas de mesures techniques qui permettent de réduire sa dangerosité, hormis un éloignement suffisant des constructions. Les oracles interrogés soulignent aussi que nous pouvons nous débattre comme de beaux diables, nous ne récolterons pas grand-chose de son propriétaire-exploitant si nous venions à émettre en justice l'hypothèse que sa dangerosité relevée a un impact sur la valeur de nos biens. A une époque où les avis de droit et les expertises techniques sont incontournables, nous n'avons d'autre choix que de faire nôtre les conclusions de plus érudits que nous. Le gazoduc est là et nous devons valoriser nos parcelles de façon à raisonnablement réduire le danger pour ses futurs occupants. Le plan spécial 2013 s'adapte au nouveau contexte. Il représente la seule alternative connue à opposer à l'état actuel de la parcelle.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien se sont donc focalisés sur l'analyse des deux variantes en présence. Laisser la parcelle « Derrière-le-Château » en l'état nous apporte la certitude qu'il n'y aura pas un franc à dépenser. Il n'y aura pas un franc à gagner non plus. Il n'y aura pas davantage de conséquences sur la démographie scolaire ni sur nos services publics, ni sur l'économie régionale.

Se lancer dans le projet urbanistique décrit par le plan spécial 2013 aura plus d'effets. Il générera des activités de construction dont bénéficieront les entreprises et leurs employés de la région. Il portera sur le marché 33 unités d'habitation supplémentaires et contribuera un peu à la détente sur le marché du logement du Littoral neuchâtelois. Pour La Tène, il ne devrait impliquer que peu d'investissements directs, la parcelle étant réputée équipée. S'il est conduit à son terme, il permettra de redonner quelques couleurs à notre fortune au travers de l'encaissement échelonné de son prix de vente. Il aura enfin un effet substantiel sur notre compte de fonctionnement avec les charges générées par les nouveaux foyers, au

titre desquels les enfants à scolariser et les activités de travaux publics sont les plus importantes. Des revenus fiscaux additionnels seront aussi au rendez-vous. Modéliser ces effets est toutefois un exercice de haute voltige. Bien malin qui pourra anticiper l'effet intégral de ces domiciliations, fonction du substrat fiscal attiré, de la composition sociale des ménages et de l'étalement dans le temps de ces arrivées. Cela coûtera dans un premier temps puis, au gré des enfants quittant le cocon familial, cela pourrait s'avérer fructueux.

Hormis quelques abstentions, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien accepteront donc le rapport déposé par le Conseil communal. Nous devons reconnaître que le plan spécial 2013 intègre la dangerosité du gazoduc au projet. Nous devons admettre qu'il n'y a rien à retirer d'une bataille avec le propriétaire-exploitant de la conduite. Nous estimons que la valorisation de la parcelle sise « Derrière-le-Château » est une option qui - malgré ses effets conséquents sur notre compte de fonctionnement - peut renflouer notre fortune, générer des emplois, contribuer à détendre le marché du logement et représenter une bonne alternative au maintien du terrain en friche comme il l'est aujourd'hui. ».

**La présidente** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Patrick Lüthi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, le Conseil communal nous demande de le soutenir dans son rapport ce qui confirmerait notre soutien au plan spécial.

Etant donné les avis de droit et la position écrite d'UNIGAZ SA de ne pas s'opposer au plan de quartier initial, il nous paraît impossible d'obtenir gain de cause dans une tentative d'obtenir un dédommagement. Dès lors, on peut éliminer les variantes 2 et 3.

En ce qui concerne la première variante, le PSLT est d'avis qu'il n'est pas acceptable d'autoriser la construction d'un quartier qui comporte un risque connu de tous.

Il ne reste donc par conséquent uniquement la variante retenue par le Conseil communal qui propose de soutenir le plan spécial.

Il est aussi nécessaire de rappeler que les 3.7 millions de la vente ne seront pas négligeables au vu de la situation financière de la commune, même si le paiement sera échelonné.

Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a voté à l'unanimité, de soutenir le « plan spécial 2013 » et acceptera donc le rapport du Conseil communal. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 34 voix et 1 abstention.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la situation du bien-fonds 1277 « Derrière-le-Château » au regard de l'OPAM, de la présence du gazoduc et de la notion d'expropriation, avec proposition d'adoption du plan spécial « Derrière-le-Château », est accepté par 33 voix et 2 abstentions.

**La présidente** donne la parole au Conseil communal par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le travail du Conseil communal ainsi que tous les intervenants dans ce dossier vous ont convaincus. Merci infiniment pour votre confiance. « Derrière-le-Château » pourra enfin voir le jour. Merci ! ».

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat poursuit son chemin de réformer des institutions neuchâteloises. En juin 2012 est entrée en vigueur la nouvelle loi LPDIENS et en juillet 2013 son règlement d'application. Ces deux lois annulent celles de 1996.

La nouvelle loi prévoit la diminution du nombre d'échelons impliqués dans la lutte contre le feu et les secours ainsi que le découpage du territoire du canton en 4 régions.

Le Conseil d'Etat a décidé que la commune de La Tène intégrera la région du Littoral et cette région a décidé de se donner la forme juridique d'un syndicat intercommunal.

Voici quelques informations d'ordre général.

La réforme des sapeurs-pompiers dans le canton, avec ses avantages et ses inconvénients, est une réalité actuelle et traduit la volonté politique à laquelle les communes doivent adhérer. Elles ont l'obligation de constituer des régions de défense incendie et de secours. Le nombre est défini par l'Etat, l'ECAP a le rôle de coordonner et faciliter la mise en place des régions à l'échelle du canton mais l'ECAP ne constitue pas l'autorité. La Tène ne pourra donc pas faire longtemps cavalier seul mais est appelée à faire partie des décideurs. C'est pourquoi le fonctionnement des sapeurs-pompiers du Bas-Lac est remis en question dans sa forme actuelle. Les meilleures chances de défendre les intérêts de la commune et la sécurité de la population de La Tène est d'adopter une nouvelle vision régionale.

Vous avez tous pu prendre connaissance dans le rapport qui vous a été soumis des points clés des modifications nécessaires, ainsi que le règlement du syndicat du Littoral.

Je précise les points suivants, sous forme de questions-réponses :

- Les risques liés aux entreprises sises sur le territoire de La Tène ont été sous-estimés : c'est clairement faux.

Les risques ont été évalués sur la base des critères objectifs identiques pour l'ensemble du territoire cantonal. On retrouve les risques des entreprises dans 4 facteurs sur les 5 que compte l'analyse. Il s'agit des emplois, valeur assurance-incendie, de la prime de risque ECAP et le risque OPAM. Un changement de pondération des différents critères entraînerait la modification des résultats non seulement à La Tène mais sur l'ensemble du canton.

- La Tène constitue une zone à forte densité de construction et par conséquent le délai d'intervention doit être ramené à 10 minutes : c'est vrai et faux.

Sur la base des valeurs d'assurance-incendie et des primes de risque ECAP, plusieurs zones de la commune de La Tène obtiennent des valeurs correspondant au niveau maximal. Cependant, en pondérant ces valeurs avec celles de la population, des emplois et des risques OPAM, ces zones atteignent un niveau supérieur à la moyenne mais pas maximal (niveau 4 sur 5).

- Les pompiers du Bas-Lac et le point de départ de La Tène seront supprimés en fonction de l'analyse de risques et des exigences de l'ECAP : C'est clairement faux.

L'ECAP n'est pas l'autorité en termes d'organisation régionale. Cette tâche incombe aux communes constituant la région (LPDIENS art. 5, al. 2 et RALPDIENS art. 14, al. k). Les critères à prendre en compte pour l'organisation régionale sont le standard de sécurité et l'analyse des risques, dont les premières versions ont été proposées par l'ECAP au Conseil d'Etat (RALPDIENS art. 95, al. 1).

A terme, le standard de sécurité sera un instrument de la commission stratégique, dans laquelle chaque région compte un représentant (RALPDIENS art. 16, al. b), le Conseil d'Etat permettant de définir le niveau de sécurité attendu dans le canton (LPDIENS art. 2, al. c). L'analyse des risques ne sert pas à placer les points de départ mais à définir l'étendue du territoire à couvrir et accessoirement à déterminer le nombre de régions (LPDIENS art. 5, al. 1).

- La densité des entreprises et des commerces impose la présence d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires sur le territoire communal : Faux.

La Tène est la commune du canton qui dispose de la plus forte densité de sapeurs-pompiers d'entreprise.

En cas de sinistre dans l'un de leur établissement, leur présence sur site ainsi que leur connaissance des lieux et des risques spécifiques liés à l'activité constitue le meilleur gage de leur efficacité.

En outre, la rapidité de mobilisation des sapeurs-pompiers professionnels et la qualité des voies de communication entre La Tène et le SIS de Neuchâtel fait que la nécessité de disposer d'un point de départ dans la commune n'est pas prouvée.

- Les pompiers des entreprises de La Tène ne sont pas assez nombreux et pas formés : Est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est faux ? Personne ne le sait.

Sur quelles bases est-il possible de répondre à cette affirmation, alors que les missions et les tâches que doivent réaliser ces entités ne sont pas définies ? Les risques engendrés par certaines entreprises sont tellement spécifiques qu'il faut recourir à des compétences spécialisées, pour lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas formés. Il faut garder à l'esprit que les plus grands risques des entreprises comme Metalor, EM ou la centrale de distribution de Migros sont de nature chimique et entrent dans le domaine des missions de secours, pour lesquels seuls les SIS sont compétents (LPDIENS art. 8, al. 1 et 3).

De plus, il incombe au Conseil d'Etat de fixer les critères qui obligent les entreprises présentant un risque particulier à créer leur propre service de défense incendie et de secours interne (LPDIENS art. 10).

- Le risque d'accident chimique dans une entreprise comme Metalor ou EM oblige le maintien d'un point de départ au Bas-Lac : Faux.

Les interventions liées aux missions de secours sont gérées par un commandement unique des deux SIS (LPDIENS art. 8, al. 1). La lutte contre les accidents chimiques n'entre pas dans les missions de base des sapeurs-pompiers volontaires et leur incombera si le besoin est avéré pour répondre aux exigences du standard de sécurité spécifique à cette mission (ce n'est absolument pas le standard de sécurité feu). Ce genre d'intervention requiert une organisation adaptée à la situation avant chaque départ afin de ne pas mettre en danger (contaminer) les forces d'intervention avant même leur arrivée sur site. Le délai d'intervention des spécialistes est donc rallongé (directive de la CSSP : 45 minutes à compter de la réception de l'alarme). Pour l'unité de première intervention qui devrait prendre les premières mesures de base (évacuation, bouclage, etc.), la provenance et le protocole d'intervention doit encore être défini, ce n'est pas encore fait. De plus, si celle-ci provient de la zone contaminée, elle devrait être mise en quarantaine comme la population (par exemple en cas d'accident chimique en gare de Neuchâtel, les spécialistes pourraient devoir intervenir depuis La Chaux-de-Fonds en fonction des conditions du moment).

Côté finances :

- La réforme devait apporter des économies et les coûts augmentent déjà : C'est vrai et faux.

L'organisation proposée permettra une maîtrise des coûts et la rationalisation du fonctionnement général de la défense incendie. Par contre, un des effets pervers du retard pris dans la préparation et la mise en application de la nouvelle loi est un report quasi systématique des investissements et donc un vieillissement du matériel et en particulier des véhicules. Il est donc faux de comparer les charges des dernières années, qui ne comportaient plus guère d'amortissements, avec les coûts des années à venir qui englobent un rattrapage de nombreuses acquisitions. En outre, la méthode de calcul actuelle englobe tous les frais relatifs aux sapeurs-pompiers alors que souvent, toutes les imputations internes n'étaient pas effectuées, le coût de la défense incendie reste partiel. L'augmentation est majoritairement constituée des charges liées aux missions de secours assumées opérationnellement et financièrement jusqu'à l'entrée en vigueur du RALPDIENS par les SIS et partiellement par les centres de secours. Les derniers grands

investissements dans ce domaine datent de 2004, faute de sources de financement. Avec la nouvelle législation, le financement de ces missions est réparti sur l'ensemble des communes au prorata de leur population (LPDIENS art. 15, al. 1).

- La commune de La Tène paiera trop à la région Littoral : Est-ce vrai ou faux ? On ne le sait pas.

La répartition des charges devant être équitable, soit en regard des habitants de chaque commune ou en tenant également compte des unités de risque ; La Tène sera traitée sur un pied d'égalité avec ses voisins (RALPDIENS art. 34). Le montant de la facture dépendra entre autres de l'organisation souhaitée par la région Littoral et de la multiplication ou de la rationalisation des points de départ.

L'idée d'acheter les prestations de renfort du SIS sur la base des interventions réalisées est contraire à l'esprit de la législation qui précise que les régions qui ne disposent pas de service professionnel permanent contribuent au coût des renforts (LPDIENS art. 14 et RALPDIENS art. 34 et 38).

Côté adhésion tardive :

- Le projet LPDIENS n'est pas abouti. Une adhésion au syndicat dans 2 à 3 ans, lorsque la vision de l'organisation de la région sera définie est encore possible : C'est vrai et faux.

Sur le plan institutionnel, une adhésion reste possible en tout temps. Toutefois l'organisation du syndicat interviendra dans les premiers mois de 2015 et c'est à ce moment-là que les décisions importantes seront prises par les communes-membres. Une commune adhérent plus tard devra se fondre dans les structures existantes. L'arrêt du Conseil d'Etat fixe le délai de constitution des organes de la région (conseil intercommunal et comité exécutif) au 31 mars 2015 et le délai de démarrage administratif et financier des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En cas de non-adhésion de La Tène au syndicat, les rapports de la commune avec la région devront être réglés d'ici-là. A défaut, le Conseil d'Etat pourra imposer à La Tène de collaborer avec le syndicat (LPDIENS art. 5, al. 5) et même en préciser les modalités (RALPDIENS art. 13).

L'entrée en vigueur de la LPDIENS dit très clairement les choses suivantes. Il y aura :

- la création de 4 régions de défense incendie et de secours au lieu des corps de sapeurs-pompiers intercommunaux
- un pilotage centralisé des missions de secours par un commandement unique créé par les deux SIS
- la création d'un poste d'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers par l'ECAP, ce qui est déjà fait
- la délégation par l'Etat de la coordination de l'ensemble des sapeurs-pompiers en partenariat avec les représentants des 4 régions

Le Conseil communal vous prie aujourd'hui d'accepter l'adhésion à ce syndicat et à cette région car ce syndicat sera créé avec ou sans nous et la commune sera membre de cette région. Là il n'y a rien à faire, la commune sera membre de la région.

Dire oui aujourd'hui signifie :

- être membre du syndicat et voter en faveur de notre commune dans l'intérêt de cette dernière
- adhérer au syndicat est moins cher que de rester seul
- ne pas faire cavalier seul étant donné qu'une fusion « Grand Entre-deux-Lacs » se prépare. Il faut également savoir que toutes les communes de l'Est du « Grand Entre-deux-Lacs » ont déjà adhéré à ce syndicat
- occuper à partir de janvier 2015 une place dans une nouvelle structure encore à développer

Pour toutes ces raisons, il est important pour le Conseil communal d'adhérer au syndicat pour le bien de notre commune et notre futur.

Je m'explique en détail ; être membre du syndicat signifie que nous avons un droit de vote :

- si vous voulez avoir quelque chose à dire ou quelque chose à décider, c'est maintenant le moment d'adhérer à ce syndicat
- pour pouvoir prendre place à la table des négociations avec nos voisins pour créer cette nouvelle entité
- à partir de janvier 2015 commencent les discussions avec :
  - l'élection du président du conseil intercommunal et son suppléant
  - l'élection des membres du comité exécutif, dont la Ville à la présidence
  - modifier éventuellement le règlement du syndicat, si nécessaire
  - au terme de la séance constitutive, il faut attaquer les tâches selon l'art. 25 du règlement général du syndicat, à savoir :
    - élire un commandant des sapeurs-pompiers de la région
    - la mise en place des structures opérationnelles et administratives avec les localisations des points de départ
    - établir le budget de fonctionnement
- La commune de La Tène a 6 voix sur 100, certes pas beaucoup mais les communes du SFBL nous demandent de nous faire entendre toutes ensemble
- Il faut donc voter oui pour défendre nos intérêts
  - comme le maintien du point de départ à Marin et
  - de bien placer notre structure actuelle du SFBL dans la nouvelle région

Parlons finances :

En l'état de l'information :

- voter oui pour payer un prix raisonnable pour une sécurité feu ; les charges sont montrées à la page 13 du rapport ; la défense feu se monte à 239'000 francs et les missions de secours à 72'000 francs. En cas de non-adhésion, il faut ajouter les charges totales ou partielles du SFBL (cela dépend de la décision d'Hauterive et d'Enges ; Saint-Blaise a déjà adhéré au syndicat et va sûrement se retirer du SFBL)
- les charges de la région seront mutualisées entre toutes les communes du Littoral ; en clair, toutes les communes paient
- en étant partenaire dans la région de défense feu, nous ne dépendons pas ou plus des décisions des autres communes SFBL
  - sinon nous paierons seuls toutes les charges des pompiers du village et nous assumerons seuls toute l'organisation
  - actuellement le budget SFBL se monte à 150'000 francs par année, sans amortissements
- avec le départ à la retraite du commandant Stoller, nous devons assumer seuls toute l'organisation comme effectuer des achats pour notre commune, ainsi que bien d'autres points que nous devons assumer seuls

Aujourd'hui, vous avez deux possibilités :

- adhérer au syndicat dont les lignes directrices ne sont pas encore tout à fait claires, ou
- faire cavalier seul au niveau de l'organisation, avec des coûts supplémentaires
  - nous sommes en train de discuter d'une fusion avec la région du « Grand Entre-deux-Lacs ». Faut-il effectivement faire cavalier seul jusqu'au vote sur la fusion « Grand Entre-deux-Lacs » ? Ou faut-il donner un signal plutôt fort pour nos voisins car dans deux ans, la région défense feu sera constituée ? A ce moment-là, notre point de départ à Marin ne sera plus de mise. C'est à vous de décider !

Pour rappel, et c'est un point important, le Conseil d'Etat peut nous obliger à adhérer à cette région. Cela signifie :

- une perte de temps jusqu'à sa décision
- mais également l'opportunité de nous profiler dans le syndicat

Pour conclure, le Conseil communal vous demande de voter oui pour adhérer à ce syndicat et pour faire partie de cette région afin de prendre des décisions importantes pour notre commune.

Pour toutes les raisons évoquées que je vous rappelle :

- l'entrée en vigueur de la LPDIENS avec l'obligation d'adhérer à une région
- le droit de vote en faveur de notre commune
- le financement
- dans l'espoir de maintenir le SFBL le plus longtemps possible

le Conseil communal vous propose d'accepter cette adhésion et de voter oui. Je vous remercie beaucoup ».

**La présidente** remercie Silvia Praz et donne la parole à **Fernando Pires Gomes** (ELT) pour la commission de police du feu.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission de police du feu, dans sa séance du 18 septembre dernier, a étudié et débattu le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion de notre commune au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.

Dans cette étude, nous nous sommes très vite aperçus qu'adhérer à ce syndicat serait, à très court terme, la fin du syndicat du feu du Bas-Lac dans sa structure actuelle.

Donc, plus de point de départ pour les secours depuis notre commune, ce qui rallongerait le temps d'intervention des secours et ainsi une mise en péril de la protection de nos habitants et nos maisons.

Au terme des débats, et après sondage à titre simplement indicatif, il s'est avéré que la majorité des membres ont une opinion très négative de ce rapport.

Mais comme le règlement de la commission de la police du feu, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, nous demande essentiellement de la prévention et de la protection contre les risques d'incendie dans notre commune, et comme nous sommes très respectueux de notre règlement, nous avons décidé de ne pas décider, car nous pensons que cette décision est du ressort de votre Autorité, Conseil général. Merci. ».

**La présidente** remercie Fernando Pires Gomes et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Mardi 16, la commission financière a pris connaissance du rapport concernant l'adhésion au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral et remercie le Conseil communal pour ledit rapport et les explications y relatives.

Suite à l'adhésion de la commune de Saint-Blaise au syndicat, la discussion sur une voie solitaire ou en comité restreint s'est vite éteinte. Par contre la commission se recommande pour une gestion rigoureuse du budget et des finances et une association active de nos autorités à la mise en place de cette organisation.

Par 6 voix pour et une abstention la commission a accepté le rapport. ».

**La présidente** remercie Jan Homberger et salue l'arrivée de Maurice Binggeli (PSLT). **La majorité passe à 19.**

**La présidente** donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ce que l'on nous demande ce soir, soit d'intégrer le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois, me rappelle curieusement notre adhésion à la Police cantonale avec la suppression des agents de police locaux. On connaît le résultat qu'on ne peut pas considérer comme concluant au niveau de la sécurité !

Maintenant, on nous demande froidement de supprimer nos sapeurs-pompiers engagés au SFBL, pour faire partie de cette grande inutilité que l'on est en train de constituer : le Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois, la LPDIENS décidée et votée par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 27 juin 2012. Ceux-là, ils nous les feront absolument toutes.

Alors que pendant plus de 12 ans, le service du feu du Bas-Lac a rendu des services extraordinaires où dans plus de 80% des cas, ils étaient sur place plus rapidement que le SIS.

Depuis 2002, notre SFBL a répondu à 997 alarmes, soit une moyenne de 83 par an. Et là, on constate que plusieurs exemples montrent que les prestations du SFBL ont été fournies avant l'arrivée du détachement du SIS !

Il faut rappeler que « Mieux vaut dominer tout de suite un petit sinistre avec de petits moyens que plus tard un gros incendie avec de gros moyens ». Cette réflexion de mon ami Armand Gremaud, ancien commandant du centre de secours de Fontainemelon et ancien expert auprès de l'ECAP, a toute sa valeur.

Dès lors, on veut supprimer le SFBL, pourquoi ? On ne peut même pas dire que c'est pour des questions financières, étant entendu que le nouveau système coûtera plus cher qu'actuellement.

En effet, une comparaison des coûts à la page 13 du rapport montre qu'avec la situation actuelle qui est beaucoup plus efficace, on arrive à une dépense de 300'000 francs, soit 62 francs par habitant et avec le syndicat intercommunal à 311'672 francs, soit 64 francs par habitant. Vous me direz que ce n'est pas beaucoup mais ça veut bien dire ce que ça veut dire car ce coût sera, selon la tradition, largement dépassé.

Pour en revenir à l'ECAP, actuellement une équipe de théoriciens mais surtout pas de praticiens. Ils nous indiquent que le temps de référence d'intervention dans le futur SIS avec la nouvelle organisation, sera de 15 minutes. Mais c'est catastrophique pour une commune comme La Tène avec les potentialités de feu existantes qui sont les plus importantes du district, la raffinerie mise à part !

Mais alors ce qui est drôle, c'est que ce même ECAP a doté en 2009 les différents centres dont celui du Bas-Lac de trains d'intervention au nombre de 14 unités pour une somme globale de plus de 2 millions de francs, appelés « Concept ECAP », constitués d'un véhicule tout-terrain Land Rover à double cabine et d'une motopompe Rosenbauer à démarrage électrique.

Pour le Bas-Lac, ce train d'intervention représentait une somme de 146'000 francs, subventionné à raison de 70%, ce qui fait que le coût restant pour le Bas-Lac a été de 43'800 francs.

Dans un article paru dans les colonnes du Journal des Sapeurs-Pompiers suisses d'octobre 2009, l'un des principaux objectifs poursuivi par l'ECAP quant à ces investissements était de répondre au principe que, je cite : « Tous les citoyens ont droit aux mêmes prestations dans le domaine des secours et qu'il s'agissait donc de prendre les mesures nécessaires pour garantir la rapidité de l'intervention sur la totalité du territoire cantonal ».

Pour le secteur du Bas-Lac, ce train d'intervention a été acquis non seulement pour améliorer la défense incendie de la commune d'Enges et de ses habitations isolées mais aussi pour les objectifs de plaine tels que les ports d'Hauterive, Saint-Blaise et Marin, le camping de La Tène et son nombre important de bungalows et chalets, la zone naturelle de

la Pointe de Marin, les chalets de La Ramée, les bords du canal de la Thielle, les hameaux de Voëns et du Maley.

Le but, la rapidité sur la mise en action d'une première lance-incendie avec un débit minimum de 500 litres/minute, ceci dans les 3 minutes voire même 2, suivant l'arrivée du véhicule sur les lieux du sinistre.

Cette formation est désormais effective et ces temps sont appliqués. Donc il y a à peine 5 ans, l'ECAP dotait plusieurs corps de sapeurs-pompiers et aujourd'hui, le même établissement fout tout par terre par l'allongement du temps d'intervention, de 10 à 15 minutes.

Il faut rappeler que notre SFBL selon les statistiques tenues durant 4 ans, de 2009 à 2012, est intervenu dans un délai de 10 minutes et est parvenu sur le lieu de l'intervention entre 2 et 6 minutes avant le SIS, ceci comme vu plus haut, dans le 80% des cas. Ces statistiques sont à disposition chez le commandant Alain Stoller.

Donc comme on le voit, l'ECAP minimise les dangers induits par cette augmentation de temps de 5 minutes, ceci au détriment de la population et de nos industries.

Il faut quand même rappeler que notre commune, sur pression de l'Etat comme je l'ai souvent dit, a accepté de se développer peut-être à outrance. Elle a ainsi rendu ce service à la communauté cantonale par l'apport de terrains grâce au remaniement parcellaire de 1948.

Dès lors, pour rappel, on a un hôpital avec des patients pas forcément simples à gérer et bientôt les patients de Perreux seront tous transférés à Préfargier, on a 5 collèges entre Marin et Wavre et certainement bientôt un 6<sup>e</sup> avec notre développement, dont un avec garage souterrain, on a des structures d'accueil, on a 3 centres commerciaux (Manor, Jumbo où les matières inflammables sont légion, et Marin-Centre avec Migros qui est pour ceux qui ne le sauraient pas le 5<sup>e</sup> centre le plus important de cette coopérative au niveau national) et ces 3 centres ont chacun un garage souterrain, on a la centrale de distribution de cette coopérative, on a un centre sportif vétuste, on a quelques industries pas tristes comme par exemple EM Microelectronic, Metalor avec des produits sympathiques, des petites entreprises à profusion, 2 stations d'essence avec de multiples pompes, une société technique travaillant essentiellement le bois, des restaurants, etc. et tout de même près de 5'000 habitants ce qui fait de La Tène la commune la plus peuplée du district et aussi la plus dangereuse.

De plus, le SFBL intervient aussi dans les trois autres communes que sont Saint-Blaise, Hauterive et Enges avec toujours beaucoup d'efficacité, car là aussi, si nous avons moins d'industries, par contre nous avons de vieux villages où les voies d'accès ne sont pas toujours faciles. Nous trouvons dans les villages cités des homes pour personnes âgées, des établissements publics avec hôtels, une grande structure d'accueil, une crèche, etc.

Dès lors, est-il judicieux de supprimer nos pompiers de proximité alors que les risques dans nos 4 communes sont réels et défendus par des pompiers qui connaissent les accès et la population ?

Accepter l'adhésion au syndicat, c'est implicitement accepter de renoncer à la présence de notre détachement des sapeurs-pompiers de proximité basé dans notre commune !

Chers collègues, nous devons faire preuve de sens des responsabilités. Nous avons accepté le développement, il faut en accepter les conséquences et parmi celles-ci, et bien la défense contre l'incendie et les risques inhérents en font partie !

On nous dit qu'aux yeux des autorités cantonales, il y avait lieu de la réviser en profondeur, car plus adaptés aux risques, aux principes de gouvernance, à la conception des sapeurs-pompiers et à celle de la protection de la population !

La réforme doit simplifier les structures mais au contraire elle les complique. Car on connaît les syndicats. Plus ils sont grands, moins ils peuvent être dirigés de façon satisfaisante.

Quatre régions, dont celle du Littoral où se trouveraient 22 communes plus La Neuveville ! Cette région remplacerait les CSP de La Béroche, du Vignoble, de Rochefort-Brot-Dessous,

Bôle-Colombier, Entre-deux-Lacs, notre Bas-Lac et le service de défense incendie du Littoral centre et les centres de secours du Littoral Ouest et de l'Entre-deux-Lacs. Soit une région tentaculaire, la plus peuplée du canton !

Non, ce n'est pas possible, on est en train d'affaiblir notre commune quant à la sécurité feu. D'ailleurs au niveau des analyses de risques effectuées par l'ECAP, cet établissement a classifié en fonction des niveaux de risque, 6 points de départ des DPS (détachement de premiers secours). Mais alors ce qui est drôle, c'est que les statuts d'Enges, de La Tène et de Bôle-Rochefort devront faire l'objet de décisions du syndicat.

Vraiment, on nous traite sous la main ou cela veut-il dire qu'on laisse la possibilité de garder des pompiers de proximité chez nous ?

Et dans ce syndicat, le conseil intercommunal comprendra un représentant par commune et le comité exécutif 5 membres présidé par un conseiller communal professionnel ; comme ça, la Ville de Neuchâtel aura dans l'immédiat la préséance. Ça ne change pas.

Une fois de plus, le Grand Conseil prend des décisions qui en l'occurrence sont préjudiciables pour la commune de La Tène.

L'excuse de dire que les autres communes ont accepté n'en est pas une, ces autres communes n'ayant pas les risques que l'on trouve chez nous !

Rappelez-vous qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire car il est entièrement possible et compatible avec la loi LPDIENS et son règlement, de maintenir le SFBL et sa structure opérationnelle dans le cadre de la nouvelle défense régionale. Une simple convention entre le SFBL et le nouvel état-major régional suffit. Cette convention est facilement négociable dans le cadre légal, technique et financier actuel.

D'ailleurs pour que la dissolution du SFBL soit effective, son règlement stipule qu'il faut l'unanimité des 4 communes qui le composent, un retrait simple n'étant possible qu'avec un délai de 2 ans !

Dès lors, au vu de ce qui précède, chers collègues, prenons nos responsabilités, c'est ce qu'a fait le parti socialiste lors de sa séance de groupe en date du 23 courant. Il a décidé justement de prendre ses responsabilités et de renvoyer ce point 4 de l'ordre du jour, avec charge au Conseil communal de trouver une solution plus satisfaisante pour les besoins de sécurité de notre commune, de ses industries et de ses habitants.

Madame la conseillère communale, vous avez été intoxiquée par les propos venus d'ailleurs car la plupart de vos affirmations sont fausses. Ne nous laissons pas une fois de plus pousser par l'Etat avec des décisions à devoir prendre rapidement, sans réfléchir aux conséquences qui en l'occurrence sont désastreuses pour la commune de La Tène !  
Merci. ».

**La présidente** remercie Remo Siliprandi mais le prie d'être poli dans ses propos vis-vis du Conseil communal. Elle donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Concernant les accusations directes du représentant du PSLT à mon égard, je tiens quand même à préciser que le Grand Conseil a voté ce dossier. Il y a longtemps qu'il a été traité, notamment sur les communes et sur le Littoral depuis 5 ans, et on le finalise seulement. Si on avait voulu faire autre chose, comme une région à part, il aurait fallu le faire plus tôt avec les voisins, des années plus tôt, voire la précédente législature. C'était juste pour faire le règlement, tout le reste était déjà constitué. Maintenant il est trop tard pour faire quelque chose d'autre. ».

**La présidente** remercie Silvia Praz et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est toujours difficile de prendre la parole après Remo Siliprandi parce que ses propos sont émotionnels.

Les partis PLR et PDC de La Tène ont essayé de réfléchir à la problématique. On a lu ce rapport et on l'a un peu digéré ; il faut dire que ce n'est pas hyper passionnant d'un côté mais plus passionnant pour l'autre.

On a tous en tête le travail très important des sapeurs-pompiers volontaires et on a tous en mémoire que bon nombre d'interventions sont menées magistralement par ceux-ci. Cet élément est à mettre dans la balance.

Quand on a lu le rapport, on doit quand même dire, sans être spécialiste de la police du feu, que l'on n'a pas vraiment le sentiment d'aller vers une structure avec plus de sécurité ou moins de frais, alors on s'est dit que l'on espère que ce soit aussi sûr qu'aujourd'hui. On est quand même un petit peu inquiet par le fait que le temps de réaction sera un peu plus long mais on a aussi l'impression que ce sont des conjectures.

Au niveau financier, on nous dit que ce sera maîtrisé. Dans la problématique de la maîtrise des frais, je dirais que ce n'est pas que ce dossier qui peut poser problème. Dans la balance, on a voulu se montrer vraiment raisonnables et on s'est posé la question de savoir quelle était l'alternative.

On a déjà un grand nombre de communes, la majorité, qui a déjà adhéré à ce syndicat. C'est une forme qui a été mise en place démocratiquement au niveau du parlement de notre canton, ce qui est important. Ce n'est pas une structure qui nous est imposée par un dictateur mais par le Législateur cantonal, c'est une chose.

Autre chose : quel est l'intérêt véritable de notre commune ? L'intérêt est d'avoir une structure qui fonctionne, qui soit intégrée dans l'ensemble et pour nous, le point important, c'est un point de départ ici à Marin. Finalement, si on veut maintenir ce point de départ, il va falloir se battre et pour pouvoir se battre, il faut pouvoir participer aux décisions qui seront prises et pour pouvoir participer, il faut être membre du syndicat afin d'avoir ce droit de vote. On pourra alors dire que notre commune n'est pas super enchantée par ce projet de syndicat mais qu'elle souhaite et exige d'une part la possibilité de maintenir ses volontaires et d'autre part de maintenir un point de départ ici sur cette commune.

Comme les socialistes, nous avons un nombre important et significatif de nos membres qui est très peu favorable à l'adhésion à ce syndicat mais la majorité s'est prononcée en faveur de l'adhésion, en ayant à l'esprit finalement que le seul moyen de nous défendre correctement, c'est de participer et la voie du solitaire, dans notre région de 22 communes dont 19 ont déjà adhéré, est quelque chose que nous ne pouvons pas nous payer.

J'aimerais encore insister sur un point, je sors un peu du contexte et je me permets une réflexion plus globale. Nous nous sommes déjà, commune de La Tène, relativement distingués mais pas dans le bon sens ces derniers mois. Je me souviens d'une séance de Conseil général il y a une année à laquelle je n'avais pu participer pour d'autres raisons internationales où nous avons été distingués dans le mauvais sens. Je dis aujourd'hui que la voie solitaire n'est pas la bonne voie. La meilleure façon de se faire écouter, c'est de dire oui au syndicat et oui nous voulons absolument un point de départ à Marin-Epagnier et nous souhaitons que cela soit communiqué très officiellement dans le cadre d'une adhésion. Je vous remercie de votre attention. ».

**La présidente** remercie Michel Montini et donne la parole à **Jean Claude Wäfler (ELT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa rencontre de préparation du Conseil général de ce soir, le rapport relatif à l'approbation du règlement des Sapeurs-Pompiers du Littoral Neuchâtelois a enflammé le débat du groupe de l'ELT, non pas à cause de l'inéluctable régionalisation de la défense contre l'incendie et les secours, voulue par le Conseil d'Etat, dont la loi qui la porte a été acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois, et pour laquelle la population a été informée pendant plusieurs années, mais à cause du manque flagrant de considération de la spécificité de notre commune dans le concept élaboré par l'ECAP.

En effet, La Tène présente la particularité d'être un pôle économique en devenir, et héberge déjà des industries et des centres commerciaux d'importance, dont la sécurité, en particulier contre les risques d'incendie, doit être assurée en conséquence.

Or, l'excellence de la qualité des prestations fournies par le SFBL, avec de rapides temps d'intervention a démontré son efficacité et surtout sa parfaite adéquation aux besoins de notre commune.

Et pourtant, le rapport mentionne que sur la base d'une analyse de risques effectuée par l'ECAP, six départs de DPS (détachement de premiers secours) sont proposés, mais notre commune, située entre Neuchâtel et Le Landeron, et contrairement à cette dernière, n'y figure pas, mais son statut devra faire l'objet d'une décision du nouveau syndicat !?

Par ailleurs, les critères considérés pour la répartition des charges, tels que la base des valeurs assurées, le nombre d'habitants, ainsi que le nombre d'emplois s'avèrent être également pour La Tène une autre source d'huile jetée sur le feu. Selon les estimations annexées au règlement, notre participation financière nous place en troisième position, après Neuchâtel et Milvignes.

En prime, mais cela semble être une fâcheuse habitude dans notre République lorsqu'on effectue des regroupements par souci de synergie, on aboutit à une sensible augmentation des coûts !

A ce jour, presque toutes les communes concernées, dont surtout notre voisine Saint-Blaise, ont déjà accepté le règlement du syndicat proposé. Malgré les légitimes objections quant à la manière dont ce projet a été ficelé pour notre commune, nous nous voyons contraints de l'accepter, mais du bout des lèvres, en ayant le sentiment désabusé que d'autres ont déjà décidé pour nous !

En effet, une voie solitaire ne peut être une alternative crédible, puisque d'aventure nous devrions de toute manière contracter des prestations, dont le prix serait supérieur à ce que cela nous coûte aujourd'hui et, de surcroît, sans pouvoir prendre part aux processus de décisions du syndicat, dans lequel nous avons un droit de 6%.

En conclusion, l'ELT se range à la demande d'approbation du règlement des Sapeurs-Pompiers du Littoral Neuchâtelois, à laquelle nous invite le Conseil communal.

Cependant, l'ELT souhaite vivement que le vote soit marqué par un résultat étriqué, afin de signifier de manière ostensible, la réserve de notre prise de position. Merci pour votre attention ».

**La présidente** remercie Jean Claude Wäfler et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je n'aimerais pas reprendre certains arguments qui ont été évoqués lors de la séance mais j'aimerais donner mon avis en tant qu'ancien membre des sapeurs-pompiers, membre de l'état-major il y a pas mal d'années, c'était du temps de Marin, et vous faire part de mon avis personnel dans cette affaire.

J'ai bien étudié ce rapport, pesé les arguments de chacun, beaucoup écouté les arguments de tout le monde et j'aimerais juste préciser quelque chose.

Pendant mon activité j'ai pu me rendre compte de l'importance d'une intervention rapide. A maintes reprises, cela a été dit, nos sapeurs villageois parfaitement bien formés et expérimentés ont su faire la différence par leur efficacité et leur rapidité à arriver sur place.

Aujourd'hui on nous demande de renoncer à une partie de notre sécurité... Encore une fois, c'est la Ville qui prend toute l'importance, nous n'avons qu'à prendre ce que l'on veut bien nous laisser. Que la décision émane du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, qu'elle s'appelle péréquation, police unique et j'en passe...

Je suis navré, mais je n'arrive pas à me convaincre de l'analyse du risque effectué par l'ECAP. Certes on y trouve des répartitions et des chiffres qui ont un certain sens. Je ne

comprends absolument pas pourquoi l'ECAP a déjà désigné les DPS, ceci me laisse plus que perplexe quant à l'avenir du SFBL ou du moins à un certain esprit d'ouverture qu'on nous propose dans cette aventure.

Que fait-on de l'aspect social, de l'aspect humain, de l'engagement des hommes qui au prix de beaucoup de temps se sont formés volontairement et investis afin d'être au top en cas de sinistre. Je n'ai rien vu dans ce projet qui prévoit d'utiliser ce réservoir de bonne volonté, d'engagement et de compétences.

Quelques intentions ou remarques peut-être de la part du Conseil communal, certes louables, mais à mon sens ceci n'est pas suffisant. Nous ne pouvons plus compter sur Saint-Blaise pour demander avec nous un report de cette décision. Mais nous, nous savons que nos hommes du feu ont des compétences. Quand on eut besoin d'eux, ils étaient là, ne les laissons pas tomber aujourd'hui. Un syndicat intercommunal, oui mais un projet qui tient compte d'une dimension sociale et humaine, qui vise à exploiter les compétences de chacun de nos sapeurs-pompiers afin de garder au sein de notre société une responsabilité collective qui elle est le garant de notre sécurité. Je propose que l'on examine toutes les possibilités afin de garder un départ à Marin pour les raisons qui ont été évoquées plusieurs fois dans cette assemblée. Je voterai l'entrée en matière de ce sujet afin que l'on trouve une solution dans le sens de ce qui précède. ».

**La présidente** remercie Alain Fridez et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il se trouve que dans cette salle, nous sommes deux fondateurs du SFBL, Martin Eugster et moi-même.

A l'époque, lorsque nous avons fondé ce SFBL avec nos deux collègues respectivement d'Hauterive et de Saint-Blaise, nous n'aurions bien entendu pas juré que ce SFBL durerait des siècles car déjà à l'époque, on se disait qu'à un moment ou à un autre, il y aurait certainement d'autres rapprochements dans le cadre des divers corps de sapeurs-pompiers. Maintenant on est arrivé à cette échéance et il faut la traiter du mieux qu'on peut.

Ceci dit, il est une chose qui est tout à fait claire. Le SFBL a prouvé son efficacité et son utilité. On ne sait pas à l'heure actuelle ce qu'il va advenir de ce syndicat.

Alors j'aimerais, moi, peut-être au nom de tout le monde, en tout cas de la population, remercier sincèrement tous les membres du SFBL qu'ils soient encore présents ou passés pour leur activité déployée dans le cadre de ce groupement et je prierais le commandant Stoller de bien vouloir transmettre ces remerciements à tous ses collègues et qu'ils trouvent dans cette nouvelle organisation peut-être autant de plaisir qu'ils en ont eu avec le commandant Stoller. Merci. ».

**La présidente** remercie Michel Luthi et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais simplement répéter ou clarifier quelque chose pour le Conseil général ici. Il me semble que ce soir la discussion se tourne un peu pour le syndicat ou pour le SFBL. Avec l'adhésion des communes autour de nous au syndicat, il n'y a plus de SFBL, qu'on le veuille ou pas. On n'est pas en train de choisir entre l'ancien et le nouveau mais c'est entre le nouveau ou quelque chose d'autre.

Je pense que l'on peut remercier, et on l'a fait, le SFBL avec ou sans les communes qui ont déjà adhéré au syndicat mais le SFBL sera amputé de certaines communes.

**La présidente** remercie Ted Smith et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans ce dossier, il est extrêmement difficile de dissocier les émotions des faits. Je le comprends à plus d'un titre.

Comment mettre de côté un engagement exemplaire de notre corps de sapeurs-pompiers volontaires ? Ils ont servi notre collectivité sans compter, avec bravoure et compétence. Toute option qui n'intègre pas un point de départ à Marin-Epagnier ne saura que les décevoir.

Comment évaluer rationnellement l'impact des services professionnels et bien formés du SIS appuyés de volontaires non-moins bien formés par rapport à ce qui a jusqu'ici bien fonctionné pour l'essentiel ? A moins d'être un expert en combat du feu, la plupart d'entre nous comparera les avantages d'une caserne dans un rayon de 3'000 mètres à une autre caserne ô combien rutilante à moins de 7 kilomètres. Mais est-ce le bon bout de la lorgnette ? Peu, voire aucun d'entre nous, n'est à même d'évaluer dans toute leurs finesse ces éléments et de conclure que nous aurons davantage, autant ou moins de sécurité que jusqu'ici. A ma connaissance, personne ne s'est penché dans les détails de l'analyse de risque commandée par l'ECAP et n'est surtout pas en mesure de challenger ses conclusions.

Si je comprends que nous soyons tiraillés entre notre cœur et notre tête, il me semble capital que nous n'oublions pas de prendre un peu de hauteur.

Avec le syndicat qui nous est proposé, nous réglons une question importante à l'échelle de la région. Réfléchir en se posant du point de vue de la rue Charles-Perrier, des Pacots ou de la Cité-Robinson serait une faute intellectuelle. Ce serait aussi la confirmation d'un égoïsme pas très digne. La région et nos partenaires dans celle-ci font partie de l'équation. Il nous appartient de la régler avec eux, quand bien même on n'aime ni les maths ni les discussions désagréables. Même si c'est plus compliqué, que c'est moins romantique que par le passé, nous nous inscrivons dans un contexte plus large. Refuser d'adhérer, c'est tourner le dos à nos voisins. C'est renoncer à se présenter à la table des négociations pour défendre, y compris avec pugnacité et dans une posture au départ minoritaire, l'idée qu'un point de départ à Marin-Epagnier soit intégré à l'architecture qui se met en place.

On me répondra évidemment que le non qui se dessine ce soir n'est qu'un coup de gueule et qu'on finira par plier. Charge au Conseil communal de négocier avec on ne sait pas trop qui un plan B. Je trouve le coup de gueule pourtant bien insultant pour nos voisins qui contribuent tout autant à notre bien-être que nous contribuons au leur. Je le trouve bien insultant dans un contexte où nous devons discuter de la police du feu mais aussi de nos eaux propres et usées, de la sécurité, de l'école et très actuellement d'un projet de fusion.

Je vous invite personnellement à lever le nez et à quitter nos prés-carrés pour porter le regard un peu plus loin que la rue Charles-Perrier, les Pacots ou la Cité-Robinson. La solution qu'on nous propose implique des sacrifices, on en est tous conscients, mais elle contient aussi des opportunités. Il est de notre devoir de contribuer à la façonner dans le syndicat et pas hors du syndicat. ».

**La présidente** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Merci Madame la présidente,

Je tiens absolument à préciser ici que la dissolution du SFBL est une pro-po-si-tion, rien n'est décidé, rien n'est fait. Il y a trois centres de secours qui devraient partir mais ce n'est pas décidé ; c'est à la Région de décider. Si nous n'adhérons pas à cette Région, à ce syndicat, vous n'allez pas décider, vous allez rester en dehors. Le Conseil d'Etat nous a obligés à adhérer, les décisions sont tombées et on est dehors avec notre SFBL si on ne peut pas le maintenir.

Le souci du Conseil communal est d'adhérer à ce syndicat pour maintenir le SFBL et pas de le dissoudre. Rien n'a été décidé concernant cette dissolution. D'un autre côté, si on veut rester dehors il n'est pas juste que nos voisins continuent de contribuer à nos charges pour maintenir le SFBL alors qu'ils doivent contribuer à celles du syndicat du Littoral. Ils ne vont pas payer deux fois pour nous.

Je rappelle que c'est une proposition mais encore une fois ce n'est pas bétonné. Merci. ».

**La présidente** remercie Silvia Praz et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie Nicolas Krügel pour sa leçon de civisme que je comprends. Je crois qu'il faut voir que de notre côté, nous pensons qu'il est fini, une fois pour toutes, qu'on nous enfile toujours des choses sans que nous ne puissions réagir fermement à ce qui est proposé. Je crois que c'est un point sensible pour notre communauté ; il s'agit de la sécurité de nos citoyens. Nous devons prendre nos responsabilités.

Adhérer au syndicat, oui d'accord, les règles ont été fixées. Notre voix parmi la multitude de voix qui sera là autour... Quelles seront les communes qui voudront augmenter leurs cotisations pour diminuer la nôtre ? Aucune pour nous garantir un délai d'intervention plus court, aucune car leurs intérêts seront préservés et, vous l'avez bien compris, y compris Neuchâtel.

Nous sommes conscients que nous devons adhérer à ce syndicat mais de la même façon que l'on a fait faire l'exercice à notre Conseil communal de réétudier le plan de « Derrière-le-Château », de refaire les analyses, nous chargeons le Conseil communal d'aller vers l'ECAP et autres autorités pour que cette analyse soit faite correctement et que les besoins de notre population soient pris en compte. Merci. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente,

Les analyses sont faites par l'ECAP et l'ECAP est l'assureur. Même si le résultat ne vous plaît pas, l'ECAP les a faites. Si on veut refaire des analyses, il faut les refaire sur tout le canton, les quatre Régions et toutes les communes du canton de Neuchâtel. Ce n'est pas un problème que pour La Tène, c'est un problème cantonal.

La LPDIENS existe et on ne peut pas la contourner et il y est précisé qu'il y a quatre Régions, on ne peut pas en faire une cinquième. Il n'y a pas de plan B. il y a adhérer ou adhérer. Si on n'adhère pas maintenant mais dans quelques mois, dans une année, les localisations seront décidées et on perdra notre voix pour voter pour le SFBL.

**La présidente** remercie Silvia Praz et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Je suis physicien donc à ce titre pas vraiment mathématicien mais une équation ne reflète que le modèle qu'il y a dans la tête du théoricien. On le voit avec la péréquation, suivant l'humeur de la personne qui est là-derrrière, les conséquences pour notre commune montent ou descendent. Je dirais qu'avec les formules magiques de l'ECAP, on est dans le même système.

Par ailleurs, il y a une formule qui me choque un peu : on est sensé payer plus cher, plus on est près du centre. Finalement, c'est plus on est loin du centre que l'on induit des charges si on veut garantir les temps de réaction.

Quelque part, toute cette arithmétique qui nous est imposée ne nous satisfait pas et nous demandons que l'on regarde avec raison, comme les pompiers de notre région nous l'ont dit et expliqué à maintes reprises, les dangers réels pour notre population. Merci Madame la présidente. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Manifestement, l'analyse de risque de l'ECAP a légèrement été bâclée. On trouve des incohérences dans le rapport. Le nombre d'habitants de La Tène par exemple est de 6'413 alors qu'il est de moins de 5'000. On peut se poser beaucoup de questions. Il semble qu'il y ait des normes fédérales qui disent 10 minutes pour une zone urbaine, d'autres normes 4 minutes.

Je propose de renvoyer le rapport et que l'on demande une contre-expertise de l'analyse de risque. ».

**La présidente** remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« S'il n'y a plus de questions, je propose une interruption de séance (ndlr : acceptée par **la présidente**). ».

\* \* \* \* \*

**La présidente** reprend le cours de la séance et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Les groupes PLR et PDC ont un amendement à formuler à l'article premier de l'arrêté qui nous est proposé.

L'article premier est libellé comme suit : « Le Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » des 22 août et 19 décembre 2013 est adopté. ». L'on propose l'adjonction suivante : « à condition qu'un point de départ soit maintenu sur le territoire communal de La Tène. ».

Je me permets une précision. Il est important pour nous et après discussion avec plusieurs d'entre vous que nous ayons un temps de réaction ramené à 10 minutes et non pas de 15. Voici les motivations profondes de cet amendement. ».

**La présidente** remercie Michel Montini et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Si nous constatons que l'amendement proposé par le centre-droit va dans notre sens et si la mention des 10 minutes est indiquée sur l'amendement, nous pourrions prendre en compte cette proposition. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen. Elle relève que s'il y a un point de départ à La Tène, cela se fera forcément dans les 10 minutes.

**La présidente** donne la parole à Alain Maurissen (PSLT).

« Le principal à notre sens, ce sont les 10 minutes ; c'est fondamental. Nous voulons la protection de la population et jouir des mêmes protections que les autres communes. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

On voit bien que nous devons être à cette table pour pouvoir déguster et négocier ces choses-là avec tout le monde. ».

**La présidente** rappelle que Michel Montini a déposé un amendement qui sera voté tout à l'heure et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je pense qu'il y a aussi un élément supplémentaire qui va dans le sens de l'amendement. Il y a le point de départ de Marin, c'est une chose et le temps d'intervention en est une autre. Il y a un troisième élément qui est le service de proximité qui est assuré aujourd'hui par le corps des sapeurs-pompiers dans des interventions qui ne sont pas forcément très magistrales mais qui servent la population au quotidien. Ils sont une réalité, je pense aux inondations, aux dégâts dus à la tempête. C'est quelque chose qui pourrait être maintenu avec un point de départ à Marin. ».

**La présidente** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'adhère complètement à ce qu'a dit notre ami, notre collègue pardon, mais c'est notre ami quand même, Michel Montini, dans la mesure où cet amendement doit absolument être une

condition ferme. Lorsque l'on sera noyé dans le syndicat, avec une voix, je ne vois pas bien ce que l'on va faire. Il faut faire mention de cette condition ferme dans l'amendement. Merci Madame la présidente. ».

**La présidente** remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« J'ai une question à poser concernant l'amendement de Michel Montini, même si je suis tout à fait d'accord avec lui. Ce qui me fait souci, c'est de savoir ce qu'il va se passer si on nous dit non et si de ce fait on est éjecté du syndicat. Que se passerait-il dans cette situation-là ? ».

**La présidente** remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Je ne donnerai pas une réponse de juriste mais je vais faire comme le professeur Zen-Ruffinen, c'est du spontané. Si l'on adopte un arrêté avec une condition, elle doit être réalisée et si elle ne l'est pas, je dirais que ça tombe.

Maintenant d'un point de vue politique, il est important de montrer un message fort à ce syndicat en constitution. Il faut dire effectivement que nous sommes d'accord mais il y a des éléments importants pour nous, qui ont été rappelés tout au long de ces débats, notamment par Remo Siliprandi, car on est dans une situation particulière dans notre commune avec une population résidente et une population importante liée à l'activité commerciale et industrielle. Il faut absolument en tenir compte. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 33 voix et 2 abstentions.

L'amendement tel que proposé par Michel Montini est accepté par 33 voix et 2 abstentions.

L'arrêté du Conseil général, ainsi amendé, concernant l'adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois », des 22 août et 19 décembre 2013 est accepté par 32 voix contre 1 et 3 abstentions.

## **5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de deux postes de travail**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose de retirer le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de deux postes de travail.

Suite à un événement récent, le Conseil communal est appelé à procéder à une nouvelle évaluation du fonctionnement de l'administration.

En effet suite au départ annoncé de Madame Merryl Dellea, administratrice adjointe, le Conseil communal va profiter de la situation pour revoir et optimiser certaines fonctions. La demande pour ces 2 postes ne correspond donc plus à cette nouvelle situation.

En conclusion, le Conseil communal retire son rapport ».

## **6. Réponse du Conseil communal à la motion cosignée par les présidents et chefs de groupe PLRT (Nicolas Krügel et Ted Smith) et PSLT (Alain Maurissen et Gérard Gremaud), intitulée « Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme SanaForum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014, acceptée par le Conseil général le 12 décembre 2013**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Juste quelques mots d'introduction.

Par ce rapport, le Conseil communal répond à la motion du parti socialiste et du parti libéral-radical demandant que toute la lumière soit faite sur l'affaire Agora. Le Conseil communal n'a rien à ajouter à ce que vous avez pu lire.

Nous espérons que les réponses apportées satisfont les signataires de la motion, après avoir entendu (comme annoncé dans le rapport) les propos rapportés par Alain Maurissen, délégué du Conseil général. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT) en tant que rapporteur du Conseil général à l'assemblée générale de SanaForum Holding SA en complément du rapport du Conseil communal.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est à dessein que j'ai proposé ma candidature pour représenter la commune de La Tène au sein de l'assemblée générale de SanaForum Holding SA.

En effet, cet acte quelque peu suicidaire a été motivé par le fait que, par le hasard des distributions des fonctions au sein du Conseil communal au moment de la création de SanaForum Holding SA, ce sont deux conseillers communaux socialistes qui ont signé les actes chez le notaire ; j'ai donc considéré que nous avions une certaine responsabilité et que je me devais de m'investir pour clarifier les faits.

Les accusations que notre parti a portées contre le conseiller communal en charge du projet Agora ont été basées sur des écrits :

- les rapports fournis par le Conseil communal
- les statuts publiés de SanaForum Holding SA
- les procès-verbaux de séances, majoritairement celles du Conseil général
- divers documents fournis par les intervenants

Il était donc clair pour moi qu'elles ne souffraient d'aucune contestation possible et j'en suis toujours convaincu même si certains conseillers généraux refusent toujours de se rendre à l'évidence des faits.

Je ne reviendrai donc pas sur ces faits.

Par contre, même si je ne les ai pas exprimés, j'avais de sérieux doutes sur la finalité réelle de la création de la société SanaForum Holding SA.

Ces doutes n'ont pas été levés par la suite des événements dont je fais état ci-après, bien au contraire !

Tout d'abord permettez-moi de fixer le contexte de ma collaboration avec le « nouveau Conseil communal » ; quand je dis « nous », il s'agit bien du Conseil communal et de moi car nous avons toujours été en liens étroits dans ce dossier.

Aucune action ou prise de position dans ce dossier n'a été prise de part et d'autre sans information préalable et sans accord sur la stratégie entre le Conseil communal et moi-même.

Je le remercie très sincèrement pour son soutien dans ce dossier difficile.

Je remercie aussi tout particulièrement l'administration pour avoir toujours pu répondre rapidement à mes attentes en me fournissant parfois dans des délais « plus que très brefs » des documents, des recherches dans des montagnes de mails, voire des analyses éclairées et neutres de certains aspects du dossier.

Ceci étant dit, venons-en à l'aspect plus rébarbatif du dossier, les faits !

J'ai été élu représentant à l'assemblée générale de SanaForum Holding SA lors du Conseil général du 24 octobre 2013, à partir de là, je me suis mis au courant du dossier.

Le Conseil communal a reçu le 24 décembre 2013, comme cadeau de Noël inespéré, une convention en trois exemplaires proposant le remboursement intégral des 30'000 francs à la commune pour la revente de nos actions à l'actionnaire principal.

Avec cette convention, la fiduciaire en charge des affaires de SanaForum Holding SA a établi le bilan de la société en préparation de l'assemblée générale de début d'année et l'acceptation des comptes 2013.

Ce bilan comporte des éléments qui nous troublent, pour ne pas dire nous inquiètent.

En effet, des sommes assez importantes sont passées dans le bilan, certaines dépenses nous sont connues car correspondant à des études dont nous avons connaissance, mais d'autres nous surprennent et nous n'en comprenons pas la justification :

- somme très importante au profit de la société de l'actionnaire majoritaire pour des plans et « aménagements ? »
- somme très importante au profit de la fiduciaire pour des encours finances et budgets
- somme importante pour la convention d'actionnaires elle-même (en-cours : fiduciaire et notaire !)
- provision non-négligeable pour un litige juridique (avec nous sans doute ?)
- une facture émanant d'un mandat donné par la commune à une étude d'avocats et déjà payée par la commune, est également reprise dans les comptes de SanaForum SA.

Si nous ne comprenons pas la justification de ces sommes, leur impact sur la santé financière de la société nous est par contre limpide et clair : ces sommes équilibrent exactement l'avoir en caisse de la société, il n'y a plus rien, la société est à sec. Elle est en faillite si elle doit payer ses créanciers !

Dans ces conditions, la proposition de l'actionnaire majoritaire nous semble trop belle. Pourquoi d'un côté proposer un remboursement intégral et de l'autre se préparer à une âpre négociation sur la valeur de la société ?

Par mesure de sécurité, le Conseil communal charge le 11 janvier un avocat de rapidement statuer sur ce contrat de cession d'actions. Il faut notamment s'assurer qu'il prémunit totalement la commune de tout risque d'action en justice et qu'il laisse la possibilité à la commune de redémarrer d'autres projets éventuels.

Ce même jour, le Conseil communal remercie l'actionnaire majoritaire pour sa proposition « qui va dans le sens désiré par le Conseil communal ».

Rendez-vous est donc pris pour la tenue d'une assemblée générale fin février.

C'est donc prudents et avertis que nous nous sommes présentés à l'assemblée générale de fin février avec l'actionnaire principal.

Ce que nous avions pressenti s'est bien produit. Bousculant l'ordre du jour de l'assemblée générale, nous avons d'abord eu droit aux griefs de l'actionnaire majoritaire accusant la commune de jouer double jeu et de ne pas respecter les engagements pris par la commune dans ce projet (par son représentant Monsieur Girardin).

S'il n'y a plus de projets, les travaux effectués ne valent plus rien et la société non plus. En se retirant de la société SanaForum SA, la commune fait perdre un avantage compétitif certain à la société et la valeur de celle-ci étant liée à la valeur des actions, la convention ne peut être signée telle quelle, je cite la fiduciaire : « elle est devenue caduque ! Elle est annulée. ».

Je vous laisse le soin de comparer le ton exprimé ci-dessus par l'actionnaire majoritaire et la présentation idéaliste qui nous a été faite du promoteur mécène désintéressé par la réalisation des travaux et prêt à investir à fonds perdu ; « à titre gracieux par biais du promoteur (soit un don de l'ordre de 400'000 à 500'000 francs) » (ce qui précède est un extrait du rapport du Conseil communal au Conseil général du 21 mars 2013 sur le projet Agora).

Comme je l'ai dit en préambule, à ce moment-là, mes doutes se sont malheureusement confirmés !

Dès ce moment, les choses se sont compliquées :

- j'ai refusé les comptes !
- le Conseil communal a confirmé immédiatement par écrit sa ferme volonté de traiter de façon neutre et équitable tous les partenaires actuels ou potentiels du projet
- j'ai exigé que le compte rendu de l'assemblée générale soit conforme à ce qui a été dit en séance et que les propos du Conseil communal et les miens soient intégralement repris
- nous avons refusé de participer à une assemblée générale notariée (encore !) alors que nous n'étions pas d'accord sur l'ordre du jour
- l'actionnaire majoritaire a continué ses contacts de son côté avec les partenaires du projet Agora

Je crois que vous avez tous compris l'ambiance et l'esprit, je vous passe donc la suite des détails.

Disons simplement que pour nous sortir de cette situation qui pouvait encore traîner longtemps, j'ai utilisé toutes les ficelles possibles et imaginables pour amener la société au taquet. Ceci jusqu'à ce que l'actionnaire majoritaire n'ait d'autre solution que de racheter nos actions pour pouvoir tenir l'assemblée générale qu'il désirait dans les délais légaux de bouclage des comptes (30 juin 2014).

Fin juin, le notaire qui s'est substitué à la fiduciaire dans les négociations a très bien compris la situation et m'a fait au téléphone une proposition 50%-50%, soit 15'000 francs pour nos actions, à prendre ou à laisser que j'ai immédiatement acceptée.

Si l'actionnaire majoritaire nous a présenté des comptes mettant la société à zéro, au contraire, au vu des dépenses réelles de la société, on peut estimer le maximum de sa valeur à environ 70'000 francs, soit une valeur des actions de maximum 21'000 francs.

Mais si la valeur des travaux effectués par Rotilio SA dans l'établissement d'un dossier conséquent peuvent être contestés, ils ne peuvent pas être simplement rayés, de même que la totalité des honoraires de la fiduciaire et du notaire puisqu'ils ont été actifs dans ce dossier, ce qui est démontré par divers courriels et participations aux séances.

Une estimation neutre de la valeur de la société se situerait donc entre ces deux chiffres : zéro et septante mille francs.

Dans ces conditions, une offre à 15'000 francs, correspondant à une valeur de 50'000 francs pour la société nous a paru tout à fait acceptable, même si nous déplorons amèrement toute perte dans ce dossier.

Franchement, pour quelques milliers de francs supplémentaires éventuels, aurait-il été raisonnable de se lancer dans la seule voie alternative qu'il nous restait, à savoir le conflit juridique dont l'issue était pour le moins incertaine et risquait même d'être à notre désavantage ?

Clairement, Mesdames et Messieurs, la réponse est non ! Il ne fallait tout simplement ne pas entrer dans le capital de SanaForum en mars 2013 !

La convention a été rapidement signée, la commune a été payée, nous sommes hors de SanaForum Holding SA, libres de nos mouvements et, j'en suis convaincu, la perte inévitable réduite à un minimum acceptable.

Merci pour votre attention et désolé pour ce long développement. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commune est définitivement sortie de SanaForum Holding.

Alors tout est bien qui finit bien ? C'est à voir. La commune a dépensé 30'000 francs pour participer à SanaForum Holding et a récupéré 15'000 francs en sortant, soit au final une perte de 15'000 francs.

Le verre est-il donc à moitié vide ou à moitié plein ?

Si l'on compare cette perte de 15'000 francs aux 40'000 francs dépensés lors de la législature précédente pour le dossier de « Derrière-chez-Menod », dossier qui a connu un résultat tout aussi probant que celui de SanaForum, on peut effectivement se féliciter d'avoir limité les pertes. Et cela sans parler du projet de Casino...

Par contre, en sortant de SanaForum Holding, la commune a renoncé définitivement au projet Agora et j'ai personnellement l'impression que, dans la tourmente, on a jeté le bébé avec l'eau du bain. Pour rappel, la participation au projet Agora incluait, pour la commune de La Tène, un rendement annuel équivalent environ à un point d'impôt.

En renonçant définitivement au projet Agora, c'est donc la population qui sera mise un peu plus à contribution. ».

**La présidente** remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans ce dossier, il y a beaucoup de virages et on s'est laissé écrire beaucoup de choses qui me semblent très approximatives quand on parle des rendements et des dons de certaines personnes bienveillantes de ce dossier.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le dépôt de la motion de décembre 2013 visait à tirer un bilan des péripéties associées au projet Agora et au moyen choisi pour sa concrétisation, SanaForum Holding SA. Elle visait aussi à évaluer les options qui s'offrent pour rebondir sur les quelques éléments positifs que le projet pouvait contenir.

Du point de vue du bilan, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont le sentiment que le travail d'inventaire a été correctement réalisé. Nous restons cependant effarés du peu d'esprit critique qu'une partie du Conseil communal a démontré dans l'aventure. Nous ne sommes certes pas tous juristes, encore moins financiers et pas davantage chefs de projets. Mais comment diable peut-on être aussi complaisant et peu regardant face à des enjeux complexes et potentiellement lourds de conséquences ? La réponse appartient évidemment au collège qui présidait aux destinées de La Tène durant cette période et nous lui laissons le soin de procéder à son autocritique à huis-clos.

Du point de vue du bilan financier, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien sont résignés. L'aventure se révèle fort chère. 25'000 francs, c'est ce que nous distribuons chaque année directement aux sociétés locales non-sportives, c'est aussi 2 ans d'activités créatives au Troglo ou 2 ans de subvention à Bidibul ou encore un an d'entretien des véhicules communaux. Personne ne peut être fier d'avoir jeté cette somme par la fenêtre.

Reste à imaginer comment rebondir. La thématique des locaux mis à disposition des Moussaillons et d'EORÉN restera à l'agenda. La question de l'installation d'un médecin-généraliste ou d'un cabinet de groupe pour assurer la succession des médecins aujourd'hui établis à La Tène est aussi à l'ordre du jour. Trouver une solution pour l'un et accompagner la démarche pour l'autre sont des priorités avec lesquelles les partis libéral-radical et démocrate-chrétien peuvent et veulent s'associer.

Pour tout le reste, nous sommes convaincus qu'un acteur tiers - qu'il s'agisse de la Fondation de Préfargier, de celle des Indiennes ou de tout autre - sera parfaitement à même d'en assumer la concrétisation. Ils disposent des ressources humaines et financières pour arriver à leur fin. N'en déplaise à tous ceux qui se rêvaient promoteurs, constructeurs, propriétaires, gérants ou courtier immobilier. Les ressources publiques sont trop maigres pour les disperser dans des projets qui s'éloignent sensiblement de la mission première

d'une collectivité, en Suisse comme à l'étranger. Et j'en ai terminé, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs. ».

**La présidente** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste est spécialement content d'une chose, c'est que l'on a maintenant clos ce dossier et nous avons les éléments pour rediscuter d'un nouveau projet correspondant réellement à nos besoins. Quels sont nos besoins ? Ils sont cités dans le rapport distribué par le Conseil communal ; ils consistent essentiellement à libérer des surfaces de la CSUM pour l'EORÉN et offrir la possibilité à des médecins généralistes de s'installer. Vous voyez qu'on est vraiment loin du projet pharaonique qui nous était proposé il y a quelque temps. Merci Madame la présidente. ».

**La présidente** remercie Gérard Gremaud.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** clôt la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

## **7. Motions et propositions**

Néant.

## **8. Interpellations et questions**

Néant.

## **9. Lettres et pétitions**

Néant.

## **10. a) Communications du Conseil communal**

**La présidente** donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai quelques communications en rapport avec les finances.

Concernant les recours sur l'arrêté du Conseil général du mois de février concernant l'augmentation du coefficient fiscal, la chancellerie d'Etat, qui avait été saisie de ces recours, les a déclarés recevables. Par contre, elle a expurgé de l'arrêté la clause d'urgence qui avait été votée par votre Autorité, sachant qu'elle ne pouvait pas être appliquée dans ce cas particulier là, car il n'y avait pas d'urgence et l'urgence ne pouvait en tout cas pas, selon la chancellerie, être prononcée pour éviter un référendum. La chancellerie a demandé au Conseil communal de publier l'arrêté expurgé de l'article concernant la clause d'urgence, publication qui a eu lieu dans la Feuille officielle le 18 juillet de cet été, ouvrant un délai référendaire de 40 jours, sachant qu'il n'y a pas eu de référendum. Par contre, il y a eu une opposition à la procédure. Un citoyen de La Tène s'oppose, par une lettre adressée à la chancellerie d'Etat, au fait que l'arrêté a été publié sans qu'il ait été revalidé par votre Autorité au préalable. Nous avons appliqué ce que la chancellerie avait décrété que nous devons faire. Maintenant, la chancellerie est donc saisie de cette opposition, reste à savoir si elle va la traiter ou si elle va la transmettre à un organe supérieur du moment où c'est elle qui nous avait donné l'ordre de publier. Tant que cette question d'opposition n'est pas réglée, le Conseil d'Etat est dans l'incapacité de valider la hausse des 5 points qui avait été décidée au mois de février.

Toujours concernant les finances communales, nous avons écrit en date du 4 juillet une lettre au Conseil d'Etat en demandant un entretien afin de pouvoir réfléchir et préciser certains points. Nous avons eu une réponse du conseiller d'Etat et une autre du service des communes, mandaté par le Conseil d'Etat pour une part des questions qui étaient posées. Le Conseil d'Etat a profité de l'occasion pour sanctionner le budget 2014 qui se solde, je vous le rappelle, par un déficit de 2'390'500 francs et un budget des investissements qui présente un excédent de 7'865'000 francs. Ce budget est donc approuvé mais avec des bémols, bémols qui sont quelque part aussi des réponses aux questions qui étaient posées au Conseil d'Etat. Il est notamment relevé au chapitre « Protection des eaux » que la taxe n'est pas suffisante et on doit puiser dans la réserve ; il s'agira à brève échéance de réadapter la taxe sur la protection des eaux et d'augmenter de 2 francs/m<sup>3</sup>.

Au niveau de la fortune, celle-ci sera quasiment épuisée à la fin de l'année, ce qui nous contraints d'avoir un budget 2015 complètement équilibré, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas avoir de déficit du tout. C'est notre situation qui veut ça mais c'est aussi ce que la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes préconise : on doit avoir un budget équilibré. Le budget des investissements est beaucoup trop élevé. On devrait pouvoir assurer un autofinancement à hauteur de 80% et on ne l'a pas.

Par rapport à l'élaboration du budget 2015, forts de toutes les précisions qui ont été données, il s'agira de faire tous les efforts possibles pour d'une part limiter les dépenses et d'autre part adapter les recettes de manière équilibrée, ce qui veut dire immanquablement une hausse du coefficient fiscal. En conclusion, on va tout faire pour essayer de remettre nos finances à flot en présentant un budget 2015 équilibré, faute de quoi le Conseil d'Etat prononcera des mesures d'assainissement, notamment avec un coefficient unique qui ne pourra en aucun cas être combattu.

La lettre du service des communes reprend certaines choses, notamment l'effet rétroactif, qui était un article de l'arrêté pris pour l'augmentation du coefficient fiscal en février, qui ne peut pas fonctionner du tout. Il est toléré mais illégal, toléré pour autant que cela intervienne dans le premier trimestre, ce qui laisse le temps au référendum et au Conseil d'Etat pour valider une hausse du coefficient d'impôt au 1er janvier de l'année. C'est le seul cas de figure.

Pour terminer, j'ai quelques réflexions à partager avec tout le monde concernant justement l'élaboration du budget 2015 en tenant compte des règles qui nous ont été données. Après la politique du dos rond et celle des petits pas, nous voilà aujourd'hui devant une réalité catastrophique : on n'a plus de fortune et un déficit budgétaire et comptable très important. La perspective est rouge, rouge foncé. Un déficit abyssal de plus de 3 millions pour le budget 2015, avec cette contrainte de devoir équilibrer le compte de fonctionnement. Nous cherchons au maximum de faire des économies mais les seules économies que nous pouvons faire passent par la réduction des subventions aux sociétés, aux parents, au déplacement des élèves, et j'en passe, ou encore une suppression de la réserve pour l'aide sociale où on avait provisionné 400'000 francs et où on voulait encore provisionner 200'000 francs en 2015 pour pouvoir assurer le passage du système de caisse au système d'échéance. Bonne nouvelle, on ne peut faire cela. En 2015, on a 1.9 million moins 400'000 francs déjà dans la réserve. Diminution du recours à l'impôt pour l'élimination des déchets : on pouvait prélever sur l'impôt jusqu'à 30% et c'est ce que l'on a fait et on va devoir diminuer cette part-là et avoir comme corollaire une augmentation de la taxe déchets. Et pour compléter le tout, il faudra chercher des ressources, même si on peut trouver 2 ou 3 petites choses ici ou là, cela se passera principalement par une réadaptation du point d'impôt. Je vous laisse faire le calcul : pour plus de 3 millions, il faut entre 10 et 20 points d'impôt, en plus des 5 points actuellement demandés. Si on n'arrive pas à faire tout ça, le Conseil d'Etat devra intervenir et prononcer un impôt additionnel.

Voilà, les perspectives sont plutôt tristes, couleur rouge. Après avoir fait la politique du dos rond et celle des petits pas, il faut se rendre à l'évidence : nos finances sont dans un état catastrophique. Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs. ».

**La présidente** remercie Michel Muster et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais faire un état de la situation du processus de fusion que vous avez voté il y a quelques mois.

A la suite du 2 avril, la signature de la Charte, par les 7 communes, le 7 mai, a eu lieu une séance de démarrage officiel avec tous les acteurs qui vont participer au processus d'élaboration de la commune. Ce sont plus de 120 personnes, entre conseillers communaux, conseillers généraux, collaborateurs administratifs et techniques, qui se sont regroupées en un comité de pilotage et six groupes de travail, chaque groupe de travail étant découpé entre une partie politique et une partie technique.

Ensuite, un mandataire de communication a été désigné suite à un appel d'offres ; il commencera les communications à partir de cet automne.

Enfin, une plateforme informatique permettant à tous les acteurs de retrouver les informations nécessaires et toutes les discussions qui ont déjà eu lieu depuis le début, de façon centralisée, a été créée.

Au jour d'aujourd'hui, un état de situation a été établi par tous les groupes techniques, principalement par les administrations communales des 7 communes.

Plusieurs réunions ont déjà été effectuées et un bilan doit être fourni par la société prestataire d'ici les semaines à venir.

Les groupes politiques ont déjà commencé à se réunir pour discuter des stratégies qui vont être définies et des options qui vont être retenues. Ils vont continuer à se réunir régulièrement jusqu'à la fin de l'année, voire durant le premier trimestre 2015.

Au jour d'aujourd'hui, en quelque sorte, c'est l'état de situation où l'on en est. Je vous redonnerai régulièrement des informations lors des prochains Conseils généraux pour vous informer de l'avancement du dossier. Merci. ».

**La présidente** remercie Yannick Butin et passe au point de l'ordre du jour suivant.

## **11 b) Communications du bureau du Conseil général**

Néant.

## **12. Divers**

**La présidente** donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons traité ce soir de sujets importants pour les habitants de la commune, mais pour la vie d'une femme ou d'un homme, ces sujets sont tout de même un peu anodins.

Quel est à votre avis le sujet essentiel et vital pour les hommes et les femmes que nous sommes ?

Au vu de la moyenne d'âge de cette salle, dans cette Assemblée, ce sujet n'est peut-être plus notre préoccupation principale. Nous devons nourrir ce sujet pour que notre vie reprenne une nouvelle jeunesse. Tout le monde rêve de redevenir jeune...

Cela sera possible le 5 octobre à 17 h 00 ici dans cette salle. Oui, le 5 octobre, vous pourrez entendre et voir un spectacle qui raconte 27 lettres d'amour. Un comédien, 27 personnages, un texte drôle et poétique.

A la fin de ce spectacle, vous aurez la substance de base pour écrire de magnifiques lettres d'amour, comme au temps de votre jeunesse.

L'Animatène se fera un plaisir de vous accueillir et vous offrir une nouvelle jeunesse.

Ecrit d'amour, un spectacle écrit par un écrivain bordelais, Claude Bourgeyz, avec un seul comédien, Jean-Claude Falet, qui lit les lettres d'amour, qui reçoit cette lettre d'amour, qui répond à cette lettre. C'est magnifique. Il a eu un grand succès à Avignon cette année et l'année passée. On a la chance de le recevoir ici à Marin ; il passe depuis l'Alsace en rentrant sur Bordeaux à Marin.

Venez nombreux, vous ressortirez tout jeunes, le sourire aux lettres.

Au plaisir de vous voir le 5 octobre ! ».

- Applaudissements -

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 22 h 10.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann